

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017**

**DELIBERATION N°CC/2017.00037**

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -  
COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ - REHABILITATION D'UN BATIMENT  
COMMUNAL, ANCIEN CAFE-RESTAURANT BESSY OU LE PRIEURE, EN  
ESPACE MULTISERVICES, CAFE-RESTAURANT ET TOILETTES PUBLIQUES**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 01 février 2017

Nombre de membres en exercice : 112  
Nombre de présents : 83  
Nombre de pouvoirs : 19  
Nombre de voix : 102

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST,  
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON,  
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON,  
Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,  
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,  
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,  
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE,  
M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 21 février 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20161110-D20170003710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170221

M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON,  
M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,  
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI,  
Mme Pascale MARRON, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017**

### **FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ - REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL, ANCIEN CAFE-RESTAURANT BESSY OU LE PRIEURE, EN ESPACE MULTISERVICES, CAFE-RESTAURANT ET TOILETTES PUBLIQUES**

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les aménagements de pôles de vie de proximité, ou les travaux nécessaires au maintien du dernier commerce, sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site, valorisation du lieu ;
- mobilité durable et accessibilité ;
- matériaux et filières durables ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

Lorsque le projet n'est pas concerné par l'un des critères, le projet est considéré comme répondant à ce critère.

La commune de Saint-Romain-en-Jarez sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour la réhabilitation d'un bâtiment communal, ancien « café-restaurant Bessy » ou « Le Prieuré », en espace multiservices, café-restaurant et toilettes publiques.

La commune de Saint-Romain-en-Jarez a engagé depuis plusieurs années une démarche d'amélioration de son centre-bourg.

Elle a eu l'opportunité d'acquérir le « café-restaurant Bessy », ancien hôtel, café et restaurant avec des dépendances, situé en centre-bourg, et souhaite réhabiliter ce bâtiment

pour aménager un espace commercial multiservices incluant un point Poste, un café-restaurant et des toilettes publiques :

- l'aménagement de l'espace commercial multiservices permettra le maintien et l'agrandissement de l'épicerie actuellement située en centre-bourg, avec reprise d'une activité boucherie (arrêtée en juin 2015), ainsi que le maintien voire le développement du service de point Poste assuré par l'épicerie,
- le café-restaurant permettra d'améliorer l'attractivité du centre-bourg, en offrant un point de rencontre convivial,
- l'installation de nouvelles toilettes publiques, en remplacement des toilettes publiques actuelles situées dans l'ancien presbytère, améliorera la qualité d'accueil des utilisateurs de l'espace public.

Le bâtiment abritera également un logement au dernier étage.

En parallèle, la commune mène un projet de réhabilitation de l'ancien presbytère, proche du « café-restaurant Bessy », en vue d'accueillir le service périscolaire, des locaux associatifs et une bibliothèque.

L'ensemble de ces aménagements vise à renforcer l'attractivité du centre-bourg de Saint-Romain-en-Jarez par le développement d'un pôle de vie de proximité. Cette démarche contribue à lutter contre l'étalement urbain, en rendant plus attractive une forme urbaine peu consommatrice d'espace (centre-bourg). Elle contribue aussi à limiter les besoins en déplacements des habitants de Saint-Romain-en-Jarez, en développant des commerces et services accessibles en modes doux (piéton, vélo...) depuis leur domicile.

Le coût total d'opération est estimé à 683 980,00 € HT, dont 513 480,00 € de dépenses éligibles (espace multiservices, café-restaurant et toilettes publiques).

Le taux d'intervention de Saint-Etienne Métropole pour ce projet est de 30 % maximum.

Toutefois, dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de Saint-Romain-en-Jarez s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 49 120,75 €. A ce jour, la commune n'a pas commencé à consommer cette enveloppe.

Le montant du fonds de concours de Saint-Étienne Métropole pour ce projet s'élève donc à 49 120,75 € maximum.

La commune sollicite également une subvention :

- du Conseil Départemental de la Loire, à hauteur de 60 000,00 € ;
- du FISAC, à hauteur de 77 124,00 € ;
- de la DETR, à hauteur de 38 320,00 € ;
- de la réserve parlementaire, à hauteur de 10 000,00 €.

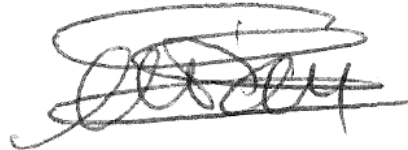
Les fonds dus par Saint-Étienne Métropole au titre des fonds de concours seront versés après épuisement de toutes les autres subventions de façon à ce que la commune maître d'ouvrage supporte effectivement 20 % du montant de l'opération. Ils sont conditionnés aux règles définies par la délibération du Conseil Communautaire du 03 juin 2015.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de Saint-Romain-en-Jarez pour son projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en espace multiservices, café-restaurant et toilettes publiques, à hauteur de 49 120,75 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'article 2041412 du budget Développement durable de l'exercice 2017.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the name.

Gaël PERDRIAU